PROVINCE DE NAMUR - Arrondissement de Philippeville - Commune de Viroinval

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 MAI 2014

Présents: ~~**BUCHET B., Bourgmestre**~~ **;**
DELIZEE J-M., SCHELLEN B., LECLERCQZ-DECOCK F., ROSCHER-PRUMONT F., Echevins ;
LEBRUN M., ~~BOUVY A., BAUDOUX E.,~~ BOUKO A.,
MONTY J., COULONVAL D.~~, LAPOTRE D.,~~ PREUMONT P., DUBOIS G.,
DELIZEE-LAHR N., ~~CAMBIER J-M.~~, BERGER N., Conseillers
PHILIPPE S., Directrice Générale.

OBJET : VIROINVAL - PLAN D ACTIONS EN FAVEUR DE L ENERGIE DURABLE - POLLEC - APPROBATION.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu l'appel à candidatures « Politique Locale Energie-Climat (POLLEC) », de mai 2012, du Ministre du Développement Durable et de la Fonction Publique, Jean-Marc NOLLET, du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Tourisme Paul FURLAN et du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Philippe HENRY, invitant les communes à mettre en place une Politique Locale Energie Climat ;

Vu l'arrêté ministériel du 03 décembre 2012 octroyant une subvention dans le cadre de « l'appel à la mise en place d'une politique locale énergie-climat (POLLEC) » d'un montant maximum de 8.000 € TVAC (visa n°12/49927) ;

Vu la délibération du Conseil communal en date du 24 avril 2013 concernant le soutien à la mise en place d'une politique locale énergie-climat sur la commune de Viroinval - Approbation et mode de passation ;

Vu la délibération du Collège communal en séance le 24 mai 2013 approuvant la liste des firmes à consulter dans le cadre du marché de « Soutien à la mise en place d'une politique locale Energie-climat sur la commune de Viroinval » ;

Vu la délibération du Collège communal en séance le 28 juin 2013 attribuant le marché « Soutien à la mise en place d'une politique locale énergie climat sur la commune de Viroinval » à Energie et Développement Local, Rue de Jolimont 2A à 5600 ROMEDENNE et Objectif 2050 ASBL, Allée des Oiseaux 3 à 7000 MONS ;

Attendu que dans le cadre de l'adhésion de la commune de Viroinval à la Convention des Maires, celle-ci s'est engagée à réaliser un Bilan des émissions de CO2 du territoire et un Plan d'Actions en Faveur de l'Energie Durable – PAED – visant à réduire ses émissions d'au moins 20 pourcents d'ici 2020 ;

Considérant le Procès-Verbal de Carence adressé aux prestataires le 28 novembre 2013 ;

Considérant les corrections apportées par les prestataires en collaboration avec l'administration communale ;

Considérant le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable, reçu en date du 1er avril 2014 visant à atteindre une réduction des émissions de CO2 de la Commune de Viroinval de plus de 20 pourcents d'ici 2020 ;

Considérant qu'après approbation, le PAED sera transmis et encodé avec l'aide d'Energie et Développement Local afin d'obtenir l'approbation de celui-ci par le Bureau de la Convention des Maires ;

Sur proposition du Collège communal,
Décide à l'Unanimité ;

Article 1er : D'approuver le « Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable » (PAED) de la Commune tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : De transmettre le PAED au Bureau de la Convention des Maires et encoder les données en ligne.

Article 3 : La présente délibération accompagnée du PAED sera transmise à la DGO4 à l'attention de Madame Sara PICCIRILLI, Chaussée de Liège 140-142 à 5100 JAMBES.

Par le Conseil communal,

La Directrice Générale,
S. PHILIPPE.

Administration communale de VIROINVAL
Namur

Pour le Bourgmestre, empêché,
Le Premier Echevin,
Jean-Marc DELIZEE
Bourgmestre faisant fonction.